



SFPQ

SYNDICAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU QUÉBEC

S'AMPLIFIER?

POURQUOI

NOUS CONSACRONS UNE GRANDE PARTIE DE NOTRE VIE AU TRAVAIL. C'EST POURQUOI UN CLIMAT SAIN ET DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUENT DES INGRÉDIENTS ESSENTIELS AU MIEUX-ÊTRE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS.






Lorsque les irritants surgissent, que les problèmes sérieux surviennent dans un

milieu de travail, la présence d'un syndicat permet au personnel de se concerter et de trouver des solutions. Quand les employés parlent d'une seule voix et font preuve de cohérence, l'employeur est plus attentif à leurs demandes.

Or, pour ce faire, les employés désignent des représentants syndicaux qui seront chargés d'interagir avec l'employeur. Au sein du SFPQ, quelque 1 800 personnes déléguées et dirigeantes syndicales jouent ce rôle important dans leur milieu de travail respectif.





IL EXISTE
PLUSIEURS FAÇONS
DE S'ENGAGER
AU CŒUR DE LA VIE SYNDICALE
ET DE SE RENDRE UTILE
AUPRÈS DE SES COLLÈGUES DE TRAVAIL.
VOICI LES DIFFÉRENTS LIEUX D'ENGAGEMENT
AU SEIN DU SYNDICAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU QUÉBEC :



LA PERSONNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Le rôle de la personne déléguée syndicale est primordial dans un milieu de travail, tant auprès des membres que pour l'ensemble du Syndicat. C'est la personne la mieux placée pour informer les autres membres sur leurs droits et pour répondre à leurs préoccupations. Nul besoin de tout connaître au départ; ces connaissances et ces compétences s'acquièrent avec le temps, en côtoyant les membres de l'exécutif local et de l'équipe régionale. Ce rôle est très valorisant et place la personne déléguée au cœur de l'action.

De plus, la personne déléguée assiste aux sessions de formation et participe aux conseils de délégués de sa section. Elle reçoit de l'information des différents paliers sur la vie syndicale et accompagne les membres qui veulent déposer un grief.

CONSEIL DE DÉLÉGUÉS

Le conseil de délégués permet aux membres de l'exécutif local de favoriser les échanges avec les personnes déléguées et de prendre le pouls des différents secteurs de travail. On y traite notamment des dossiers d'actualité, de la négociation et des besoins de formation des délégués.

L'EXÉCUTIF LOCAL

L'exécutif local est composé de trois à sept personnes qui voient au bon déroulement des activités de la section. Élues par l'assemblée générale, ces personnes peuvent occuper un poste à la présidence, à la trésorerie, au secrétariat ou à la vice-présidence.

Elles organisent la vie syndicale, admettent les nouveaux membres, représentent ces derniers auprès des instances régionales et nationales ainsi que des autorités patronales de leur secteur de travail. Chaque personne élue localement peut être responsable d'un ou de plusieurs dossiers :

1. Avantages sociaux, santé et sécurité du travail;
2. Classification et carrière;
3. Condition féminine;
4. Vie syndicale;
5. Conditions de travail;
6. Défense des services publics.

Un poste au sein de l'exécutif local donne le pouvoir d'améliorer les choses et d'acquérir de nouvelles habiletés comme la prise de parole en public. Ensemble, les membres de l'exécutif local décident de l'horaire des rencontres, permettant ainsi une meilleure conciliation famille-travail et militance. Certaines dépenses liées à cet engagement sont remboursées, de même que les frais de garde.

« Trop souvent, les membres hésitent à se présenter à des postes électifs, lorsqu'il y a déjà quelqu'un en place. On se dit qu'on n'a pas assez d'expérience, qu'on ne sera pas à la hauteur. Jamais, à mes débuts, je n'ai pensé que je deviendrais membre de l'Exécutif national. Peu à peu, j'ai appris à prendre ma place. »

Lise Dionne,
ex-secrétaire générale
du SFPQ

DIRECTRICE OU DIRECTEUR

Une excellente façon de se familiariser avec les rouages du Syndicat consiste à devenir directrice ou directeur. Cette fonction est déterminée par les membres de l'exécutif local et concerne souvent un dossier *ad hoc*, tel que la défense des employés occasionnels ou la sous-traitance. Ce poste permet au directeur ou à la directrice d'assister à toutes les rencontres de l'exécutif local.

COMITÉ LOCAL DE SURVEILLANCE

Les membres de ce comité vérifient si les dépenses effectuées par la section concordent avec les décisions adoptées par l'assemblée générale. Ce comité de trois personnes élues par l'assemblée générale — qui ne sont pas membres de l'exécutif local — joue un rôle important au regard de la transparence et de l'imputabilité des personnes dirigeantes de la section.

COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le comité de santé et de sécurité du travail est un lieu privilégié de collaboration et de concertation entre les employés et l'employeur. Cette équipe paritaire vise l'amélioration de l'action en santé et sécurité du travail et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

RÉPONDANT JEUNE

Les membres de 35 ans et moins ont la chance de s'impliquer d'une autre façon dans le Syndicat. Ils peuvent devenir la personne répondante jeune dans leur section. Celle-ci est choisie par l'exécutif local parmi les personnes dirigeantes, directrices ou déléguées qui ont moins de 35 ans. Tout comme la personne déléguée, la personne répondante jeune a pour rôle de motiver et d'inciter les nouveaux membres du SFPQ à participer à la vie syndicale.



RÉSEAU DES RÉPONDANTS JEUNES

Deux fois par année, des rencontres sont organisées entre les personnes répondantes jeunes et les membres du Comité national des jeunes (CNJ). Créé en 1999, ce comité vise à promouvoir la relève syndicale et la présence des jeunes âgés de 35 ans et moins au sein des instances du SFPQ. Ce comité consultatif est composé de trois jeunes élus par le Congrès pour un mandat de quatre ans.

Le Comité national des jeunes est appuyé dans son action par un réseau de personnes répondantes jeunes. Celles-ci agissent à titre de personnes-ressources et représentent les membres de moins de 35 ans au sein de l'exécutif local ou dans leur secteur de travail.



RESPONSABLE LOCALE À LA CONDITION FÉMININE

L'avancement de la condition féminine peut constituer une autre porte d'entrée pour l'engagement syndical, lorsqu'on s'intéresse plus spécifiquement aux conditions de travail et de vie des femmes. Ainsi, la responsable à la condition féminine transmet de l'information à ses collègues sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi, le harcèlement sexuel et

psychologique, les droits parentaux et la discrimination. Elle organise des activités traitant des conditions de travail des femmes dans leur milieu respectif et assiste également aux rencontres régionales de la condition féminine. La personne responsable à la condition féminine est choisie par l'exécutif local parmi les personnes dirigeantes, directrices ou déléguées de la section.

RÉSEAU DES FEMMES

Une fois par année, toutes les responsables locales à la condition féminine participent à la rencontre du Réseau des femmes du SFPQ à Québec. Mis en place au début des années 1980, ce Réseau œuvre à l'avancement et au respect des droits des femmes tant dans la fonction publique que dans la société en général. Imprégné de valeurs féministes, il défend l'égalité de droits et de fait entre les femmes et les hommes. Il regroupe toutes les responsables locales, les représentantes régionales et les adjointes, ainsi que les membres du Comité national des femmes.

Véritable comité consultatif auprès des instances, le Comité national des femmes a fait de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes son principal cheval de bataille. Il est composé de cinq femmes élues par le Congrès pour un mandat de quatre ans. Celles-ci représentent le SFPQ au sein du mouvement des femmes, à la Fédération des femmes du Québec et à l'Intersyndicale des femmes.



ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Si vous décidez de vous impliquer à titre de personne déléguée, répondant jeune, responsable locale à la condition féminine ou secrétaire de votre section locale, sachez que vous ne serez pas laissé à vous-même. D'une part, peu de temps après votre élection, une équipe de formateurs vous proposera une série de courtes formations adaptées à vos nouvelles fonctions telles que : Initiation syndicale (deux jours), Exécutif de section (une demi-journée) et Responsabilités locales (une demi-journée).

D'autre part, le Service de l'action politique, de la formation et de la mobilisation organise aussi différentes formations destinées aux militantes et militants. Des conseillères et conseillers syndicaux cumulant de nombreuses années d'expérience sauront vous transmettre des outils et des connaissances liés à divers domaines. Finalement, il existe une structure syndicale bien établie, tant aux paliers local, régional que national, composée de personnes élues qui pourront vous soutenir dans vos différentes interventions syndicales.

Les droits que les travailleuses et les travailleurs ont obtenus au fil des décennies ne peuvent être considérés comme acquis que si d'autres militantes et militants continuent à les défendre. C'est à ce prix que les membres du SFPQ pourront améliorer leurs conditions de travail et leur qualité de vie.

LE SFPQ, UNE ORGANISATION À TROIS PALIERS :

Local

- Assemblée générale
- Exécutif de section
- Directrices et directeurs
- Comité de surveillance
- Conseil des délégués

Régional

- Assemblée régionale
- Exécutif régional
- Représentante régionale
à la condition féminine
et adjointe

National

- Congrès
- Conseils syndicaux
- Bureau de coordination national
- Exécutif national
- Comités
 - Comité national des jeunes
 - Comité national des femmes
 - Comité national de surveillance





LE SFPQ EN QUELQUES CHIFFRES

Près de 43 000 membres partout au Québec

Plus de 125 sections locales

Plus de 35 accréditations syndicales

Quelque 1 800 personnes militantes

Plus de 130 employés

Huit bureaux régionaux

Un Congrès tous les quatre ans...

5100, boulevard des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4
Téléphone : 418 623-2424
communication@sfpq.qc.ca
www.sfpq.qc.ca

